



Première partie : question problématisée (sur 10 points)

Pourquoi peut-on dire que les espaces ruraux sont des espaces multifonctionnels ?
A partir d'exemples précis, votre réponse pourra présenter les usages traditionnels, les nouveaux usages et les conflits qui en découlent.

Deuxième partie : analyse de documents (sur 10 points)

En analysant les documents, montrez comment Louise Michel incarne les combats de la Commune pour une République sociale et anticléricale.

L'analyse des documents constitue le cœur de votre travail, mais nécessite pour être menée la mobilisation de vos connaissances.

Document 1 : lettre de Louise Michel

Au nom du Comité de vigilance des citoyennes du 18ème arrondissement, qui administre l'arrondissement durant la Commune, Louise Michel écrit à Georges Clemenceau, alors maire de Montmartre :

« Notre comité républicain de vigilance des citoyennes du 18ème arrondissement voulant prendre notre part de la tâche patriotique, vous demandons :

1. Un pouvoir immédiat de procéder à une enquête dans chaque maison du 18ème arrondissement afin de connaître le nombre de vieillards, des infirmes et des enfants afin que la république ne se soit pas trompée.
2. Pouvoir de requérir immédiatement les maisons abandonnées du 18ème arrondissement afin d'y loger les citoyens sans abri et d'y établir des asiles où les enfants seront nourris [...].
3. Abolition complète dans le 18ème arrondissement des ouvroirs* religieux et des maisons de prostitution.
4. Fonte des cloches de Montmartre pour les canons. »

Source : Louise Michel, *Lettre à Georges Clemenceau*, mars 1871.

* Établissements où des dames tricotaient pour les pauvres, et qui dépendaient des paroisses catholiques.

Modèle CCYC : ©DNE Nom de famille (naissance) : (Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)	
Prénom(s) :	
N° candidat :	
Né(e) le :	/ /
	N° d'inscription :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1..1

Document 2 : extrait du procès de Louise Michel.

Louise Michel répond après la lecture de l'acte d'accusation :

« Je ne veux pas me défendre, je ne veux pas être défendue. J'appartiens tout entière à la révolution sociale, et je déclare accepter la responsabilité de mes actes. Je l'accepte tout entière et sans restriction. Vous me reprochez d'avoir participé à l'assassinat des généraux ? A cela, je répondrais oui si je m'étais trouvée à Montmartre quand ils ont voulu faire tirer sur le peuple. Je n'aurais pas hésité à faire tirer moi-même sur ceux qui donnaient des ordres semblables. Mais, lorsqu'ils ont été faits prisonniers, je ne comprends pas qu'on les ait fusillés, et je regarde cet acte comme une insigne lâcheté.

Quant à l'incendie de Paris, oui j'y ai participé. Je voulais opposer une barrière de flammes aux envahisseurs de Versailles. Je n'ai pas eu de complices pour ce fait. J'ai agi d'après mon propre mouvement.

On dit aussi que je suis complice de la Commune ! Assurément oui, puisque la Commune voulait avant tout la révolution sociale, et que la révolution sociale est le plus cher de mes vœux (...)

Aux termes du verdict, Louise Michel est à l'unanimité condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée. On ramène l'accusée et on lui donne connaissance du jugement. Quand le greffier lui dit qu'elle a 24 heures pour se pouvoir en révision : *Non ! s'écrie-t-elle, il n'y a point d'appel ; mais je préférerais la mort !* »

Source : extrait de *La Gazette des Tribunaux*, décembre 1871, Archives du ministère de la Guerre.